



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9175 - STM

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Réglementation à l'occasion de
travaux

11 et 13 Rue des Capucins

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de la SAS BOIRON, siégeant 8 Chemin Feignes Galand – Fallières à SAINT-NABORD (88200), qui doit effectuer, pour le compte d'Enedis, une fouille sous trottoir et sous chaussée, afin de procéder à l'extension du réseau souterrain, 13 Rue des Capucins ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - Le lundi 28 juin et le lundi 05 juillet 2021 de 7h00 à 18h00 :

- La circulation pourra être interdite, **Rue des Capucins**.
- La déviation s'effectuera par les rues adjacentes.
- La chaussée pourra être rétrécie et la vitesse limitée à 30 km/heure, dans l'emprise du chantier au droit des n^{os} **10 Bis et 13 Rue des Capucins**.

Article 2. - Durant cette même période, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier, au droit du n° **10 Bis Rue des Capucins**.

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être mis en fourrière.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le mercredi 16 juin 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Service Communication (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- Entreprise (mail) + affichage
chantier 1 ex